Image not found or type unknown

Attestation de situation de reprise de travail

Par **adamcax**, le **22/06/2009** à **16:28**

mon employeur (collectivite locale)ne m a pas trouver de poste et je dois reprendre le travail lundi 29 juin 2009 le chef du service de la mobilité interne m a dit de rester chez moi le jour de ma reprise de travail .puis-je et a t-il l obligation de me fournir une attestation concernant ma situation de façon à ce que cela ne soit pas considerer comme un abandon de poste ? quel recours et que dois- je faire ?merci de votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés